

Bienvenue à l'école élémentaire

A la rentrée prochaine, votre enfant entrera au CP et commencera ainsi une nouvelle période de sa vie d'élève.

Voici quelques informations qui devraient vous être utiles pour les 5 années à venir.

Coordonnées de l'école :

Tel : 03 81 95 38 31

mel : ecole.fosses.montbeliard@ac-besancon.fr

Directrice : Marie BERNARD

L'école possède un site, sur lequel vous pouvez trouver des informations utiles :

<http://prim-fosses-montbeliard.ac-besancon.fr/>

N'hésitez pas à le consulter.

Une journée à l'école élémentaire

7h30 : ouverture du périscolaire

8h20 : ouverture de l'école

8h30 : fermeture des portes, début de la classe

10h : récréation

11h30 : fin de la classe, temps du midi

13h20 : ouverture de la grille

13h30 : fermeture de la grille, début de la classe

14h50 : récréation

16h30 : fin de la classe

16h30 : Périscolaire

18h30 : fermeture du Périscolaire

Attention : nous ne pouvons ouvrir les portes aux retardataires car nous sommes toutes en classe. En cas de retard, vous pouvez amener votre enfant sur le temps de récréation à la grille.

Les programmes

Ils sont accessibles en ligne sur le site d'Eduscol.

Le matériel

Chaque année scolaire, une liste de fournitures pour l'année à venir vous sera donnée.

Le reste des fournitures est fourni par l'école.

Pour faciliter le travail de votre enfant merci vérifier et de racheter régulièrement le matériel perdu ou usé.

Attention : pour limiter les pertes, penser à étiqueter avec le prénom de votre enfant tout le matériel (y compris chaque feutre et stylo).

Accompagner une sortie

Vous serez régulièrement sollicités pour accompagner des sorties. Lorsque vous êtes accompagnateurs, nous vous demandons :

- d'être vigilants sur votre vocabulaire
- de vous occuper de l'ensemble du groupe qui vous est confié et pas uniquement de votre enfant
- de ne pas prendre de photos ou de vidéos
- de ne pas fumer
- de ne pas téléphoner
- de nous aider à veiller à la sécurité du groupe (traversée de routes, montées et descentes du bus, ...)

Les aides

Selon vos besoins, différentes aides pourront vous être proposées pendant la scolarité de votre enfant.

✓ **Les APC (activités pédagogiques complémentaires)**

Travail en petits groupes pour reprendre des notions en français.

Les groupes sont constitués par l'enseignante de la classe.

Vous serez prévenus à chaque début de période des éventuelles propositions de soutien pour votre enfant et devrez signer une autorisation qui vous informera des modalités des APC. En cas d'empêchement, vous devrez prévenir l'enseignante par écrit.

✓ **Le psychologue scolaire**

Le psychologue scolaire est nommé sur plusieurs écoles. Il intervient sur demande des enseignantes et/ou des parents. Il peut venir observer les enfants en classe et les prendre en petits groupes ou en individuel, après accord et entretien avec les parents, pour aider les élèves dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer à l'école.

Les devoirs

Dès le début du CP, votre enfant aura des devoirs à faire le soir à la maison.

Pourquoi faire ?

Pour permettre à votre enfant de revoir les notions apprises dans la journée et de mieux les mémoriser. Pour permettre aussi d'échanger avec votre enfant sur ce qu'il apprend à l'école et ainsi l'aider à progresser et à donner du sens à ses apprentissages.

Sous quelle forme ?

Les devoirs sont principalement des leçons à revoir, des poésies à apprendre. Un travail est fait en classe pour aider vos enfants à savoir comment s'organiser pour apprendre.

Combien de temps pour faire ses devoirs ?

Nous conseillons de ne pas passer plus de 20 minutes en CP . Si votre enfant est trop fatigué, vous pouvez y revenir plus tard.

Il est important que vous regardiez régulièrement les cahiers de vos enfants et que vous les signiez.

Pourquoi ? Pour que votre enfant voit que son travail est important à vos yeux et pour que les enseignantes sachent que vous êtes au courant des progrès et/ou difficultés de votre enfant.

Le règlement intérieur

Il vous sera communiqué après le 1er conseil d'école.

Les absences

Chaque absence doit être justifiée par téléphone ou mel, puis par écrit dans le carnet de liaison.

Les demandes de rendez-vous

Lorsque vous souhaitez rencontrer la maitresse de votre enfant, vous devez demander un rendez-vous par écrit par l'intermédiaire du carnet de liaison. Aucun entretien ne peut avoir lieu le matin à 8 h 20.

La Directrice peut vous recevoir, sur rendez-vous, le lundi.